La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Le surendettement, simplement

Quand les dettes deviennent impossibles à rembourser, il existe une procédure gratuite, confidentielle et protectrice à la Banque de France. Voici comment elle fonctionne, sans jugement. En 5 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Le surendettement, c'est quand vos **charges et dettes dépassent durablement** ce que vous pouvez payer.

02

On dépose un **dossier gratuit à la Banque de France** : une commission examine votre situation.

03

Une fois le dossier recevable, les **poursuites sont suspendues** et une solution est mise en place.

CAS PRATIQUE

Une vraie protection

Poursuites et saisies	**Suspendues**
Intérêts des dettes	**Le plus souvent gelés**
Votre compte bancaire	**Maintenu (droit au compte)**

EN CLAIR

le fichage « FICP

Pendant la procédure, vous êtes inscrit au **FICP** (le fichier des incidents de remboursement). Cela limite l'accès au crédit le temps de vous rétablir. L'inscription dure la **durée du plan** (7 ans maximum), ou **5 ans** après un rétablissement personnel. Ce n'est pas une punition : c'est une pause qui protège aussi de nouvelles dettes.

LE PIÈGE À ÉVITER

Souscrire un crédit renouvelable ou un « rachat de crédits » miracle pour boucher les trous. Cela aggrave souvent la situation. Avant tout, un conseiller en **budget** ou la Banque de France peuvent vous orienter gratuitement.

À RETENIR

- Procédure **gratuite** à la Banque de France, pour les particuliers de bonne foi.
- Dès la **recevabilité** : poursuites suspendues, intérêts souvent gelés, compte maintenu.
- Trois issues : **plan**, **mesures imposées** ou **effacement** des dettes.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.